

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet 34 LD curlan sur la commune principale de l'AIOT 34 Curlan 22530 GUERLEDAN.

La référence de votre dossier est A-4-VI5OHAVU7 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 11/04/2024 à 16h59 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **43748203700011**

Raison sociale **GAEC LE HIR FOURCHON**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

GUERLEDAN

22530 GUERLEDAN

Signataire

Qualité : **Associé**

Référent

Fonction : **Conseillère Environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **34 LD curlan**

Description des activités :

Reprise de l'exploitation de EARL JEGO Gilles N° 34 Curlan sur la commune de GUERLEDAN. Cette exploitation possédait un arrêté IC-E pour 935 AE (AP 12-07-2013). Le GAEC LE HIR FOURCHON a repris ce site et il ne conserve que 150 places d'engraissement (Bat. P7) sur les plans pour une production annuelle de 415 porcs. Les stockages (Fo4 et Fo5) sont suffisants sur

ce site (805 M3 utiles). Le plan d'épandage est géré globalement avec le site du N°11 Curlan (atelier porc et bovin) du GAEC le Hir Fouchon. La SAU est de 131 Ha et la SDN de 125.3 Ha. Le ratio Azote oragnique est de 135 u et le ratio phosphore est de 70.9 unités.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

34 Curlan

22530 GUERLEDAN

X : 258202

Y : 6804724

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale Nombre	Régime	Précisions
----------	--------	-----------------------	---------------------------	--------	------------

2102 2102-2 Elevage de porcs d'animaux-équivalents 150 D 150 porcs à l'engrais
Animaux-Eq

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Lisier de Porcs

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
022074012	GAEC LE HIR FOURCHON	1 à 24

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **131**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **17657**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **17657**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **17657**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **12**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Contrat avec Pure Logistique pour les déchets de soins aux animaux. Equarissage pour les animaux morts. Déchetterie locale pour tous les cartons et autres déchets recyclables.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

1 extincteur dans la porcherie. Un puisard incendie à 360 mètres

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)